

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 19 Novembre 2019**

Etaients présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, PONTIUS Nathalie, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : ROLET Joëlle, BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane)

Lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

**1. Assiette, dévolution et destination des coupes 2020 et rémunération ONF**

Mr Eric Pagnier, agent ONF, présente la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes 2020.

**Ventes groupées, par contrats d'approvisionnement** : grumes parcelle 6

**Chablis** : vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant,

**Produits de faible valeur** : Vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs des parcelles 8 et 9.

Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et de contrôle du classement des bois.

Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

**Accord à l'unanimité**

**2. Vote de la taxe d'aménagement**

Madame la Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations peuvent être modifiés chaque année. Après débat, la proposition est de reconduire le même taux en 2020 soit 1%. Sans aucune exonération.

**Accord à l'unanimité.**

**3. Délibération sur les durées d'amortissement dans les budgets eau et assainissement**

Ce point est reporté au prochain conseil dans l'attente de divers éléments non reçus à ce jour.

**4. Eglise : devis pour le déblai :**

Trois devis ont été demandés pour le tri et l'évacuation de la nef, du clocher et des 17 m<sup>3</sup> de pierres restantes du clocher.

Une question reste en suspens mais dès que la réponse sera obtenue le conseil valide d'ores et déjà le choix qui sera fait de l'entreprise la moins disante et autorise Madame La maire à signer le devis retenu.

**5. Renouvellement convention chambre d'agriculture**

Mme le Maire propose de renouveler la convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des boues de la station d'épuration, la nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an.

**Accord à l'unanimité.**

## **6. Station : devis d'installation d'un doseur**

Mr Laurent Marsoudet fait part au conseil des problèmes de décantation et d'excès de mousse à la station, la solution proposée par Mr Nicod (prestataire en charge du contrôle de la station d'épuration) est l'installation d'une pompe doseuse pour produit VTA Nanofloc afin de garantir le bon fonctionnement du système.

Mme la Maire précise qu'une délibération modificative du budget assainissement doit être prise pour le règlement de ce matériel, les fonds seront pris sur l'excédent de la section de fonctionnement du budget assainissement.

Augmentation du compte 023 : 1664.98€

Augmentation du compte 021 : 1664.98€

Augmentation du compte 2156 : 1664.98€

**Accord à l'unanimité pour l'achat de ce matériel et la décision modificative budgétaire à prendre.**

## **7. Cimetière : demande de rétrocession d'un caveau 4 places à la commune**

Mme la Maire fait part de la demande d'un ancien habitant qui sollicite le conseil municipal pour la rétrocession de son caveau 4 places à la commune suite à son déménagement dans une autre région. S'agissant d'une concession perpétuelle ce sera au conseil municipal de fixer le montant du remboursement. Par la suite le caveau sera proposé à la vente à la population.

**Accord à l'unanimité.**

## **8. Eau : devis de remplacement d'une conduite en plomb**

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise Goguely pour le remplacement d'une ancienne conduite en plomb desservant une habitation. Le conseil accepte le devis. Les travaux seront effectués au printemps 2020 pour cause de météo.

**Accord à l'unanimité.**

## **9. Location de l'appartement du 1er étage de la Cure**

De nouveaux locataires s'installeront au 1er étage de la Cure à compter du 01/12/2019. Mme la Maire fait part de la demande des futurs locataires de remise de loyer contre des travaux de peinture dans la cuisine et la salle à manger.

**Accord à l'unanimité.**

## **10. Devis chaises salle des fêtes**

Les chaises de la salle des fêtes ne sont plus sécurisantes, leur remplacement a donc été prévu au budget 2019. Mme la Maire présente le devis de l'entreprise Adequat pour l'achat de 130 chaises et un diable pour la salle des fêtes.

**Accord à l'unanimité.**

### **POINT A VOIR**

- Proposition achat Cure : les locataires du RDC de la Cure souhaitent connaître la position de la commune quant à la vente de ce bâtiment. La commune souhaitant conservé des logements à la location afin de répondre aux besoins d'une catégorie de population (jeunes, famille....) à la recherche de ce type d'habitation, cette option n'est pas envisagée pour le moment.

- Colis de Noël, organisation : Mme la Maire se rendra à la Petite Epicerie à Villers-sous-Chalamont pour faire la commande accompagnée d'un conseiller.

- Sapins de Noël : Les sapins seront coupés et installés le 30 novembre pour le marché de Noël qui aura lieu le week-end suivant.

- St Antoine : La date retenue est le we du 25/26 janvier 2020, Mme Marie-Claire Monnin se chargera de contacter l'association de chasse pour l'organisation, si elle n'est pas intéressée l'AS Haut-Lison s'en chargera.

- Rappel : Les inscriptions sur les listes électorales doivent être faites au plus tard le 7 février 2020 pour pouvoir participer aux prochaines élections.

- Raccordement en eau et électricité bâtiment agricole rue de la Vierge : suite à une erreur administrative faite par Mde la maire concernant le permis de construire de Mr Loic Pichon la facture pour son raccordement électrique a été envoyée à la commune. Enedis interrogé nous informe que si la commune refuse le règlement de cette facture le pétitionnaire se doit d'établir un courrier co-signé avec la commune par lequel il s'engage à la régler.

### COMPTE-RENDU

- Compte-rendu COPIL du Périscolaire : La directrice animatrice actuellement en arrêt de travail est remplacée. La représentante des familles a souligné l'interrogation des parents quant aux écarts de tarification pour les vacances entre Boujailles et Villeneuve, mais il est à noter qu'une association à Boujailles participe en plus à la diminution des coûts.

Familles rurales peine à trouver du personnel pour l'encadrement sur le temps de midi quand les effectifs sont élevés.

N'hésitez pas à vous faire connaître ! (auprès de familles rurales ou du secrétariat de Mairie qui transmettra)

- Compte-rendu réunion Syded : sur demande de Mme la Maire le syndicat d'énergies du Doubs intervient sur la commune pour un audit de l'éclairage public, des bâtiments communaux, du chauffage de l'école, pour une étude d'opportunité de pose de panneaux photovoltaïques, d'un réseau de chaleur.

Le coffret EDF grande rue est à remplacer sans attendre le résultat de l'étude.

### COURRIERS DIVERS

Chasse : l'arrêté fixant des mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre sera mis à l'affichage.

Ligue contre le cancer : remerciement pour le versement de la subvention.

Proposition réalisation blason : la commune n'est pas intéressée.

Fondation du patrimoine en Bourgogne Franche-Comté : Mme la Maire propose d'adhérer à cette fondation qui interviendra dans le dossier de l'Eglise.

**Accord à l'unanimité**

Offre d'emploi : Préal recherche un Chauffeur PL - Agent d'exploitation logistique, l'offre sera mise à l'affichage.

### QUESTIONS DIVERSES

Le 5 décembre l'association des anciens combattants AFN réalisera une cérémonie au monument aux morts. Demande d'accord est faite à la commune qui donne son accord vous y invite et offrira le verre de l'amitié.



**Rue de l'Eglise :** des camions de plus de 5.5t ainsi que des bus empruntent la déviation malgré l'interdiction ! Madame la Maire rappelle que la création de la déviation est une création légère qui ne peut supporter de gros tonnages et qui se doit de durer le temps des travaux de l'église.  
Si besoin, des contrôles seront demandés à la gendarmerie.

**Veillez à respecter la signalisation !**

A VILLENEUVE D'AMONT, le 28/11/2019

La Maire